



(<http://www.leparisien.fr>)

Médicaments génériques : trop chers et pas rentables selon la Cour des comptes

Le Parisien | 17 Sept. 2014, 12h15

Qui n'a pas, un jour, hésité à refuser un médicament générique de peur de creuser le «trou de la Sécu», déjà plombé par les fraudes aux cotisations sociales. Et pourtant, selon la Cour des comptes, la diffusion des médicaments génériques est encore «poussive» et coûteuse.

En dix ans, le nombre des génériques a été multiplié par trois : plus d'une boîte de médicaments sur quatre vendues en 2012 est aujourd'hui un générique, contre une sur dix en 2002.

Le taux de substitution d'un médicament original par son générique a augmenté de 35 à 82% entre 1992 et 2012. Malgré cette progression, la France (<http://actualites.leparisien.fr/france.html>) reste à la traîne de ses voisins européens.

Pour réduire la facture de la couverture santé, le gouvernement (<http://actualites.leparisien.fr/gouvernement.html>) souhaite que les génériques représentent, en valeur, un quart du marché français en 2017, et mise sur 3,5 milliards d'économies d'ici la fin du quinquennat en les encourageant. Selon la Cour des comptes, la France (<http://actualites.leparisien.fr/france.html>) pourrait économiser beaucoup plus. Dans son rapport annuel publié mercredi, elle souligne que le «dispositif uniquement incitatif» centré autour du pharmacien est d'une «efficacité limitée et extrêmement coûteux». En effet, chaque fois qu'un pharmacien permet deux euros d'économies en substituant un générique à un médicament non-générique, il récupère un euro, la moitié. Ainsi les pharmaciens ont-ils reçu 1,7 milliard l'année dernière en rétribution de leurs efforts, alors que les économies nettes pour l'Assurance maladie se sont élevées à 1,6 milliard. La Cour suggère de revoir cette rémunération, en la faisant évoluer vers un forfait indifférent au volume vendu.

La Cour des comptes suggère aussi «d'élargir significativement» la liste des médicaments substituables et de renforcer, avant même l'officine du pharmacien, «rôle marginal» des médecins. «Les prescriptions s'orientent vers les produits plus récents, donc plus chers, toujours sous brevet, sans souvent qu'ils apportent une amélioration du service médical par rapport à des molécules substituables», déplore la Cour des comptes.

La Cour propose enfin, comme l'avait fait l'Assurance maladie, de fixer les objectifs des médecins non sur les marques des médicaments mais sur celui des molécules, pour élargir l'éventail. Elle propose aussi de baisser le montant de la rémunération des médecins si ces objectifs ne sont pas atteints (75 millions d'euros en 2013).